

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**POINT DE SITUATION
SUR LE DOSSIER METALEUROP**

Arras, le 20 juin 2022

Les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Leforest et Noyelles-Godault sont couvertes par le projet d'intérêt général « METALEUROP ».

Cet ancien site industriel et ces 5 communes limitrophes sont concernés par une pollution des sols par le plomb. L'arrêt de l'activité industrielle en 2003 a permis de faire cesser l'émission des particules contaminées.

Sur le plan sanitaire, de nombreuses actions de dépistage organisé et d'information ont été menées depuis la fin des années 90, afin de mesurer et limiter l'impact de cette pollution pour la santé des habitants.

Le 24 mai 2022, Louis Le Franc, préfet du Pas de Calais, a souhaité recevoir les maires de Courcelles-Lès-Lens, Evin Malmaison, Dourges, Leforest, Noyelles-Godault et le président de la CAHC concernés par cette ancienne activité industrielle, en présence des services de l'ARS, de l'ADEME et de la DREAL, pour faire un point et échanger avec eux sur la situation.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de renforcer, sur le plan environnemental, les mesures déjà mises en œuvre et de proposer une nouvelle campagne de dépistage collectif du saturnisme.

Sur le volet environnemental :

Dans le prolongement de son action continue vis-à-vis de cette installation, le préfet du Pas-de-Calais a demandé aux services de l'Etat d'élaborer un programme de prélèvements et de mesures qui permettront de faire le point sur ce dossier :

L'Agence de la Transition écologique (ADEME) mandatera prochainement des bureaux d'études et des laboratoires pour réaliser les mesures suivantes :

1. détermination de la teneur en métaux lourds sur une surface à nu, s'il en existe, des établissements scolaires ou crèches situés à l'intérieur du périmètre du PIG ;

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

2. détermination de la teneur en métaux lourds des sols situés à proximité des espaces sportifs du stade Gérard Houillez à Evin-Malmaison ;
3. détermination de la teneur en métaux lourds sur une parcelle ayant bénéficié du remplacement des terres par l'ADEME dans le cadre d'une opération d'aménagement par un particulier, si ce dernier l'accepte.

Il sera procédé à deux prélèvements, l'un portant sur les 5 premiers centimètres de profondeur du sol, couche classiquement visée pour caractériser une exposition par contact direct, et l'autre portant sur les 25 premiers centimètres de profondeur.

Des tests similaires ont également été sollicités auprès de l'exploitant de la plateforme installé sur l'ancien site de METALEUROP.

Dès que les résultats des mesures sanitaires seront disponibles, elles seront présentées aux maires concernés et au président de la CAHC au cours d'une nouvelle réunion à la préfecture du Pas-de-Calais.

Sur le volet sanitaire :

Un accès au dépistage depuis la fin des années 90

De nombreuses actions de prévention et de dépistage ont été organisées par l'ARS depuis 1999, afin de limiter et mesurer l'impact de cette pollution pour la santé des habitants.

8 campagnes de dépistage de l'intoxication au plomb ont ainsi été menées jusqu'en 2012 sur les communes principalement concernées d'Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens et Noyelles-Godault. Lors des premiers dépistages de l'intoxication au plomb, plus de 15 % des enfants étaient considérés comme atteints de saturnisme (seuil de 100 µg/l en vigueur à l'époque). Lors du dépistage collectif de 2012, la proportion est tombée à 2,5 % (3 enfants atteints, dont 2 à des valeurs très proches du seuil limite alors abaissé à 50 µg/l et un enfant pour lequel une autre source potentielle d'exposition au plomb a été identifiée). Une baisse importante de l'imprégnation a aussi été constatée depuis 2007 (18 µg/l sur le secteur contre 14 µg/l en moyenne en région).

En raison de la faible participation aux dépistages organisés et de cette nette diminution de l'imprégnation, les opérations de dépistage collectif ont été substituées par des dépistages pouvant être prescrits individuellement par n'importe quel médecin du secteur (et remboursés par l'Assurance Maladie), ces derniers ayant préalablement été informés de l'existence de cette source de pollution et sensibilisés à la nécessité de prescrire des dépistages lors de suspicions.

Une surveillance sanitaire permanente par l'ARS

Les cas de saturnisme identifiés lors de dépistages collectifs ou individuels font l'objet d'une surveillance permanente de la part de l'ARS, via une déclaration obligatoire de l'intoxication par les professionnels de santé.

Durant les 10 dernières années, une seule déclaration de saturnisme a été enregistrée dans les communes concernées.

Une douzaine de dépistages individuels ont par ailleurs été réalisés ces dernières semaines à l'initiative de familles résidant à Evin-Malmaison. L'un est inférieur à 14 µg/l, tous les autres sont inférieurs à 10 µg/l. Pour rappel, la moyenne régionale s'établit aux alentours de 14 µg/l.

Selon Santé publique France, la moitié des enfants dépistés au niveau national entre 2015 et 2018 avaient une plombémie supérieure à 17 µg/l et un quart au-delà de 30 µg/l pour une moyenne nationale de 18,6 µg/l.

Pour rappel, le seuil de vigilance est de 25 µg/l. L'intoxication (plombémie) est établie au-delà de 50 µg/l.

Une nouvelle campagne de dépistage collectif de saturnisme déployée depuis le 15 juin 2022

Pour répondre à l'inquiétude récemment exprimée par une partie de la population du territoire et en complément de l'offre de dépistage individuel qui reste active, une campagne de dépistage collectif est proposée aux enfants et jeunes de moins de 18 ans habitant les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens, Noyelles-Godault, Leforest et Dourges.

Leurs parents recevront prochainement un courrier de l'Assurance maladie les invitant à se rendre avec leur enfant dans le laboratoire de leur choix pour effectuer une prise de sang, ou à contacter un(e) infirmier (ère) pour faire réaliser le prélèvement au domicile.

Comme le dépistage individuel, ce dépistage est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie. Le résultat de ce test sera aussi adressé à au médecin traitant.